

# POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION BULLOISE QUI FAVORISE LA QUALITÉ DE VIE

## La résolution en 10 points du Parti socialiste

Chères habitantes et chers habitants de l'agglomération bulloise,

En ce début 2015, le Parti socialiste vous adresse tout d'abord tous ses vœux de bonheur pour cette nouvelle année. Nous vous souhaitons également plein succès pour la concrétisation de vos projets personnels et professionnels.

L'année qui vient annonce certainement de nouveaux défis pour vous, mais aussi pour notre agglomération. A Bulle, la colère gronde en matière d'aménagement du territoire. La création d'une association puis la démission de la commission d'aménagement sont les symptômes d'une grande insatisfaction, mais surtout d'un réel dysfonctionnement dans la gestion du territoire dans la ville. Le constat est inquiétant. L'aménagement semble échapper à tout contrôle.

Le développement de la ville n'est pas seul en cause. D'autres communes font le même constat. Pour stopper le mitage du territoire et surtout pour retrouver de la cohérence, l'aménagement du territoire doit être aujourd'hui pensé au-delà des frontières communales. Ces réflexions doivent donc être menées de manière plus globale au sein de l'agglomération, de la région et du canton, afin de construire une vision claire et aboutie de notre développement territorial futur.

Il est trop facile pour nos autorités de rejeter toute la responsabilité sur la législation supérieure et sur le canton, pour masquer son inaction et son cruel manque de vision. Des mesures à court et moyen termes pourraient sensiblement améliorer

la situation. La qualité de vie n'est pas une vue de l'esprit. Elle doit être le programme de tout le monde. Le Parti socialiste bullois et la Fédération gruérienne ont décidé d'adopter une résolution en 10 points qu'ils estiment nécessaire afin d'atteindre cet objectif. Pour le district, pour l'agglo, pour la ville de Bulle, nos élus s'engagent à les défendre ces prochaines années dans le débat politique.



Cette liste n'est pas exhaustive, mais il s'agit d'une étape concrète d'une réflexion que nous menons depuis longtemps. Il est aujourd'hui indispensable de penser demain et de répondre concrètement aux défis du développement de la région pour le bien-être de toute la population.

Chères habitantes et chers habitants de l'agglomération bulloise, c'est avec vous, ensemble, que nous voulons penser une Bulle où il fait bon vivre et où la qualité de vie et la cohésion sociale sont encore bien vivantes.



# NOTRE RÉOLUTION POUR PLUS DE QUALITÉ DE VIE DANS L'AGGLOMÉRATION BULLOISE

## 1 Pour un aménagement du territoire en main du législatif

Dans le canton de Fribourg, cas unique en Suisse, l'aménagement du territoire est du seul ressort de l'exécutif communal. Les conseils généraux et les assemblées communales n'ont strictement rien à dire à ce sujet. Si le PS a bien essayé au Grand Conseil de confier les questions d'aménagement aux législatifs communaux, ses propositions ont toutes été rejetées. La démocratisation de l'aménagement est un pas essentiel à franchir au niveau cantonal pour une meilleure intégration des habitants dans les processus de décision afin que les mesures à prendre répondent aux besoins réels et durables de la population. Il est dès lors essentiel de mener à bien cette réforme en signant la motion populaire socialiste rédigée par Christoph Allenspach, qui sera traitée au Grand Conseil comme une motion ordinaire en cas d'acceptation.

## 2 Pour une utilisation raisonnée des mandats d'étude parallèle (MEP)

Les mandats d'étude parallèles (MEP) se généralisent depuis quelques années pour améliorer le développement urbanistique. Si la procédure qui consiste à créer

un collège d'experts et à confronter leurs avis peut clairement permettre de tenir compte de nombreux paramètres différents, il ne faut pas que le résultat du travail devienne un impératif impossible à remettre en question. Le PS relève que les procédures MEP actuelles ne peuvent même pas être remises en cause par les membres de l'exécutif. Les membres d'un exécutif, non membre d'un MEP, ne peuvent qu'en prendre acte. Cette situation est totalement déraisonnable. Si ce genre de procédure peut être encouragé, il est très important que les acteurs politiques puissent se prononcer, l'exécutif dans un premier temps, le législatif ensuite.

## 3 Pour une gestion de l'aménagement au niveau de l'agglomération et des régions

L'aménagement du territoire ne doit pas être uniquement l'apanage du canton et des communes. Il doit être pensé et coordonné au niveau régional également. Il faut créer des régions d'aménagement, constituées de communes qui peuvent se grouper en communauté avec la personnalité morale de droit public. Il faut créer un plan directeur régional qui définit la politique



d'aménagement à l'échelon supracommunal, grâce à des études de base et des planifications régionales. Sans cet outil intermédiaire, l'aménagement du territoire tel qu'il est prévu dans le plan directeur cantonal et dans les PAL communaux ne peut être coordonné de manière harmonieuse. Dans l'immédiat, il incombe à la préfecture de la Gruyère d'inciter fortement les communes à développer cet outil nécessaire et aux communes concernées de les mettre en application. La politique d'aménagement du territoire de l'agglomération Mobul est un premier pas, mais c'est l'entier du district qui doit être pris en compte dans la réflexion.

---

## 4 Pour une politique foncière plus active dans les communes

Une politique foncière active permet à une commune d'avoir une meilleure maîtrise de son territoire et également de pouvoir avoir plus d'influence sur les zones pour la création d'emploi. Pour y parvenir, il est important aujourd'hui que les communes acquièrent plus de terrains. Le PS estime qu'il est du devoir des communes d'avoir une attitude plus responsable et d'intervenir pour qu'une mixité entre habitations, services et loisirs soit concrétisée, afin de ne pas accentuer l'impression de « cité dortoir ». L'intégration de commerces, de bistrotts ou encore de places de rencontre améliore la qualité de vie et la cohésion sociale.

La possession de terrain permet également aux communes de privilégier les projets de promoteurs sans but lucratif comme des associations, des fondations ou des coopératives. La gestion d'immobilier par les acteurs collectifs permet également d'éviter des loyers trop onéreux. Les critères environnementaux et la mixité sociale grâce à des loyers modérés doivent faire partie intégrante des projets de construction.

Si l'on veut une politique d'aménagement durable et davantage qualitatif que quantitatif, il est indispensable de mettre place une politique foncière active qui garantisse un contrôle public sur les projets, qui empêche la thésaurisation des terrains et qui permette de donner une priorité aux projets qui bénéficie le plus à la population. Le PS soutient une obligation de construire dans les zones à bâtir ainsi que l'introduction d'un droit d'emption légal communal et cantonal sur les terrains non construits 10 ans après sa mise en zone.

Un fonds cantonal destiné à la création de projets urbanistique innovants (quartier sans voiture, logements intergénérationnels, logements écologiques) doit être mis en place. Ce fonds est alimenté par une taxe sur la plus-value d'au moins 20% qui doit être introduite dans chaque canton après l'acceptation par le peuple en 2013 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

---

## 5 Pour un véritable concept de mobilité

La priorisation des transports en commun et de la mobilité douce est une étape essentielle pour accompagner le processus de densification, pour renforcer la qualité de vie et pour faciliter les échanges entre espaces de vie, de consommation, de services, de travail et de loisirs. De plus, grâce aux transports en commun et à la mobilité douce, les habitants sont plus en mouvement et donc en meilleure santé, les quartiers sont plus vivants, les nuisances environnementales réduites et la sécurité routière améliorée. La mobilité est donc un facteur clé de la durabilité. Tout comme c'est le cas avec la mise en service d'écoles ou d'accueil extrascolaire, l'offre en mobilité doit s'adapter en permanence au développement de la cité.

La mise en service des transports publics Mobul fut un premier pas. Aujourd'hui, cette offre n'est plus suffisante. Les communes concernées doivent envisager d'autres liaisons de bus (desserte de la zone sportive de Bouleyres, du Foyer de Bouleyres, de la Grand-Rue, des parkings d'échange, des villages environnants, etc.) et l'augmentation de la cadence aux 15 minutes. Dans le même temps, il faut privilégier des voies spéciales pour les bus, lesquels n'ont pas à être victimes des bouchons aux abords de la ville. C'est uniquement en donnant la priorité à des transports publics de qualité, fonctionnels et agréables que les habitudes des Gruériens changeront.

---

## 6 Pour le développement de la mobilité douce

Les autorités doivent soutenir de manière concrète les initiatives allant dans le sens de la mobilité douce. Aujourd'hui, seuls quelques endroits sont spécialement conçus pour les vélos en ville de Bulle ainsi que dans l'agglomération. Mais le tout à la voiture l'emporte encore trop aisément. Il importe d'adopter des mesures concrètes pour faciliter les transports à vélo, mais aussi pour constituer un vrai réseau de mobilité douce qui relie les communes de l'agglomération. Il est également très important d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes par des aménagements appropriés mais aussi par de la prévention.

---

## 7 Pour un parc urbain d'agglomération

Nous devons dès aujourd'hui penser à préserver un grand espace vert pour l'avenir. Si la densification et l'augmentation démographique ne faiblissent pas,

il est de notre responsabilité d'anticiper et de garder une grande zone sans construction afin d'avoir la possibilité, si nécessaire, de pouvoir en disposer comme zone de respiration dans 20 ans.

## 8 Pour une professionnalisation rapide des membres du Conseil Communal de Bulle

Avec les mauvais résultats obtenus ces dernières années, non seulement en matière d'aménagement du territoire, mais également en matière de transports, de gestion du centre-ville ou encore de culture, force est d'admettre qu'un exécutif de milice ne peut répondre aux besoins croissants d'une ville de plus de 20'000 habitants en pleine expansion. La stratégie de développement, les mesures d'aménagement et les décisions de principes doivent être prises par des conseillers professionnels, élus pour leurs qualités propres, et non pas par des techniciens subordonnés aux conseillers communaux de milice. Le système actuel revient de fait à faire porter la responsabilité de la gestion de la ville aux employés communaux.

## 9 Pour une grand-Rue piétonne à Bulle

Il est essentiel aujourd'hui de repenser le centre-ville de Bulle d'une manière préventive et visionnaire. Le PS Bulle a déjà proposé par le passé cette mesure d'aménagement nécessaire. D'utile à l'époque, elle doit être considérée comme nécessaire aujourd'hui. Le centre-ville de Bulle doit être aménagé comme une ville, et non comme celui d'une route de transit. La qualité de vie, les commerçants, et tous les habitants de la Gruyère auront à y gagner.

## 10 Pour la sauvegarde et la création d'espaces verts de qualité

La condition sine qua non de la densification, c'est d'avoir des espaces verts et des espaces de rencontre de qualité. A Bulle, il est évident qu'il faut repenser et développer ces espaces car aujourd'hui, ils ne sont tout simplement pas suffisants pour une ville qui se densifie. Sur le territoire de La Tour-de-Trême, plus aucune place de jeux publique n'existe. Cette situation doit être corrigée rapidement. Par ailleurs, nous soutenons, sur Bulle, l'ouverture rapide des jardins de Sainte-Croix à la population. Les solutions en la matière ne sont certainement pas les plus difficiles à mettre en œuvre. Encore faut-il que la sauvegarde et la création d'espaces verts soient une priorité pour le Conseil communal.

# NOUS NOUS ENGAGEONS POUR:

1. Plus de démocratie dans l'aménagement du territoire
2. Une utilisation raisonnée des mandats d'étude parallèle (MEP)
3. Une gestion de l'aménagement au niveau de l'agglomération et des régions
4. Une politique foncière plus active dans les communes
5. Un véritable concept de mobilité: de nouvelles lignes de bus et une cadence au quart d'heure
6. Le développement de la mobilité douce
7. La création d'un parc urbain pour l'agglomération
8. La professionnalisation rapide du Conseil Communal de Bulle
9. Une Grand-Rue piétonne à Bulle
10. La sauvegarde et la création d'espaces verts de qualité



**DEVENEZ MEMBRE DU PARTI SOCIALISTE!**

PS de Bulle et de la Gruyère  
CP 180  
1630 Bulle

[www.psgruyere.ch](http://www.psgruyere.ch) | [www.psbulle.ch](http://www.psbulle.ch)  
[psdelagruyere@gmail.com](mailto:psdelagruyere@gmail.com)